

Résolution présentée par la délégation d'Israël

Thème	Conflits et sécurité internationale
Concerne	Formation pour une meilleure lutte contre le terrorisme
L'Assemblée Générale,	
Choquée	par les violences répétées des groupes terroristes et les 231'205 morts liés au terrorisme international entre 2011 et 2021,
Rappelant	que le Conseil de sécurité de l'ONU a martelé que le terrorisme constituait une menace pour la paix et la sécurité dans le monde,
Observant	que ce ne sont pas seulement les régions du Moyen-Orient et celle de Sahel qui sont affectées mais qu'il s'agit d'un fléau mondial,
Alarmée	de voir que malgré les efforts déployés par les gouvernements pour lutter contre le terrorisme individuel, organisé, le terrorisme d'état et le cyberterrorisme, les chiffres ne diminuent que très peu,
Saluant	l'efficacité de l'armée israélienne face à la lutte contre le terrorisme et la protection de son territoire et de sa population,
Insistant	sur l'importance d'une amélioration de la formation des forces armées nationales, sur la base des missions peu réussies face à ces terribles attaques,
Décide	<p>de la mise en place de formations militaires israéliennes au sein des pays volontaires, ayant une durée d'au moins un an, pouvant s'adapter aux besoins de chaque pays et comprenant un programme d'entraînement physique et apprentissage technologique, visant notamment à se familiariser à des stratégies militaires avancées et à l'utilisation d'armement moderne et sophistiqué;</p> <ul style="list-style-type: none">- de transmettre le savoir-faire et expérience militaire d'Israël en envoyant ses soldats dans les pays dans le besoin, afin d'aider à la lutte contre le terrorisme;- de l'instauration d'un pacte de non-agression, de reconnaissance de l'État d'Israël et d'une promesse de renfort militaire envoyé en Israël en cas de conflit armé;- de faire appel aux Nations Unies pour offrir une aide économique pour financer cette formation indispensable à l'éradication du terrorisme.

Le texte français fait foi